



IEPSCF Langues : Règlement d'Ordre Intérieur

Pour assurer le bon fonctionnement du cours de langues, un règlement d'ordre intérieur a été mis en place.

- Afin d'assurer une bonne ambiance de travail et de ne pas perturber les étudiants désirant suivre le cours, les étudiants sont priés de ne pas (trop) utiliser de téléphone portable, ordinateur portable, lecteur MP3 ou tablette durant le cours.
- Les étudiants et enseignants sont priés de respecter les horaires de cours et veillent à arriver à l'heure. En cas d'empêchement de la part de l'enseignant, un SMS ou email sera envoyé aux étudiants.
- En cas d'absence lors d'une interrogation annoncée et si l'étudiant souhaite recevoir son certificat en fin d'année, un justificatif d'absence sera demandé.
- Nourriture et boissons sont acceptées en classe, à condition que leur consommation ne perturbe pas le déroulement du cours et que leur odeur n'incommodent pas les autres étudiants.